

**Pour tout savoir  
sur la campagne  
d'Asile.ch**

**une seule adresse :**

**[www.asile.ch](http://www.asile.ch)**

(en allemand :  
[www.asyl.ch](http://www.asyl.ch))

Le 10 décembre 1998, sous le chapiteau dressé sur la place de la Riponne (Lausanne) pour la fête des 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, onze jeunes s'éclatent sur scène. Leur nom : les *Friends-United Refugees* (F.U.R. pour les intimes). Signe particulier : réfugiés venus des quatre coins du monde, ils ont fait du hip-hop leur moyen d'expression.



**Friends-United Refugees**

En concerts pour Asile.ch  
(tourné en Suisse alémanique)

**Friends-United Refugees:**

**Changer pour s'intégrer**

Immanuelle Robert

«ICI, JE SUIS DANS CE PAYS QUI M'A PRIS/ Je suis sain et sauf mais je cours toujours encore/ J'ai envie de mon pays/ Alors dois-je partir ou dois-je rester/ S'il vous plaît, donnez-moi le temps pour décider» (*One Nation '98*).

Une chanson résume souvent mieux qu'un long discours les blessures que l'on porte en soi. C'est ce qu'a bien compris l'Organisation pour l'asile du canton de Zurich. Soutenue par diverses institutions, elle a joué la carte de la musique pour parler de l'asile et tenter de réduire le gouffre d'incompréhension qui, trop souvent, existe entre les réfugiés et la population suisse.

Ainsi est né *No War No Weapons*, album épicé de 14 chansons, dont certaines sont de véritables bijoux (le chatoyant *Light of hope*). Avec des mots simples, en un bel éventail linguistique dominé, il est vrai, par l'anglais, Tony D., V-Shai, Skunk, Neggy, Joe, Kay, Don Khalil et les autres (onze en tout, dont quelques pseudonymes inventifs, comme il se doit sur la planète hip-hop) chantent et dansent leurs espoirs et leurs révoltes. Ils parlent d'exil bien sûr, réalité vécue au quotidien. Mais l'amour n'est pas en reste dans ce CD traversé par la formi-

dable énergie de cette bande de jeunes pas comme les autres. C'est qu'après le temps perdu dans la guerre et dans la fuite, ils courent «pour rattraper [leur] futur».

Mais qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Kay est algérienne. Dans son pays, elle était brodeuse d'or, un métier qu'elle ne peut exercer ici. Mr. Crocs vient de Bosnie-Herzégovine et se rappelle les tirs d'artillerie à Sarajevo. Xava est séparée de son frère et de sa sœur restés en Somalie. Derrière chacun de ces noms, chacune de ces voix, une histoire qui raconte toujours une tragédie. Iran, Guinée-Bissau, Kosovo, Cameroun, Turquie (Kurdistan)... A eux seuls ou presque, les *Friends-United Refugees* dessinent la désespérante carte des conflits qui minent le monde.

Les petits esprits toujours prompts à dénoncer les «abus de l'asile» feraient bien de prêter une oreille ou deux à leur musique. Peut-être réaliseraient-ils enfin combien il est douloureux de grandir loin de chez soi, de quitter les siens pour un pays où on sera toujours l'autre, l'étranger... le réfugié.

Car ici, les membres du groupe se sentent tout juste tolérés. Mr. Crocs raconte qu'au début, dans son village, il n'était que le «Yougo». Aujourd'hui, tout le monde l'appelle «Mr. Crocs». Grâce au hip-hop, il

a acquis le droit d'être appelé selon l'identité qu'il s'est choisie.

Le hip-hop des F.U.R. est plutôt bien balancé. Ça bouge bien et c'est inventif, même si certains titres sont plus convenus. Ce mélange de rap et de soul, assaisonné de pop et de notes *world music* (des accents reggae aux notes orientalisantes), a déjà séduit la Suisse allemande où les F.U.R. se sont fait une place dans les hit-parades.

Sur leur site, <<http://www.friends-unity-refugees.ch>>, les internautes (c'est-à-dire les veinards qui ont un ordinateur équipé de haut-parleurs) peuvent écouter quatre extraits choisis de *No War No Weapons*. Dans le *guestbook* (livre d'or du site), les messages de soutien affluent. Pas de doute, les F.U.R. comptent déjà des fans, dont la moindre n'est pas l'ex-miss Suisse Tanja Gutmann. Tout un symbole !

Alors, pari tenu ? L'aventure semble bien partie. Et elle en vaut la peine, ne serait-ce que pour ces mots prononcés par Pemla, la jeune Kurde : «Avec les *Friends-United Refugees*, c'est la première fois de ma vie que je chante, et j'aime ça.» Nous aussi !

United-Friends Refugees,  
*No War No Weapons*, 1998,  
distribué par Musikvertrieb AG.

Une émission hebdomadaire  
depuis début mars 1999 sur:

Radio RaBe (Berne)  
Radio Lora (Zurich)  
Canal K (Aarau/Baden)  
Radio RaSa (Schaffhouse)  
Radio X (Bâle)  
Radio Dreifach (Lucerne)

## *Comité contre le démantèlement du droit d'asile* *Un projet commun: Radio asile.ch*

*Plusieurs membres du Comité contre le démantèlement du droit d'asile, surtout de la CAS et du MODS, ont développé, en collaboration avec la radio locale non-commerciale bernoise RaBe, un concept pour la création d'une radio au service de la campagne pour la votation.*

Le projet Radio asile.ch est dû à l'initiative de la radio locale alternative bernoise RaBe. Le rédacteur de radio Daniel Ziehli, journaliste professionnel, travaille depuis plus de deux ans à cette radio, où il produit des émissions d'information politique. Au printemps 1998 il a lancé une série de reportages impressionnants dans le domaine de l'asile, des interviews et des programmes avec et sur des réfugiés. Pendant la collecte de signatures pour les deux référendums contre le démantèlement du droit d'asile il n'a cessé de rendre attentif à notre cause; il a également couvert les activités du groupement "Contre l'exclusion - pour une société solidaire" et de la Coordination asile suisse.

Pour la campagne qui nous attend maintenant lors de la votation plusieurs autres émissions sont programmées: des enquêtes, des portraits de réfugiés, des lectures d'auteurs, des discussions et des reportages en direct sur des manifestations locales. Il est important de donner la parole aux personnes directement concernées et de sensibiliser surtout la jeune génération pour notre cause.

La radio RaBe n'atteint pas seulement des auditeurs de la région bernoise, car

les radios alternatives de la Suisse allemandes échantent des émissions entre elles et les diffusent plus loin. Cela sera également le cas pour Radio asile.ch.

Avec ce projet, les émissions spécialement produites pour la campagne de votation pourront être entendues non seulement par la radio RaBe, mais aussi à la radio LoRa à Zurich, le Canal K à Aarau et Baden, la radio RaSa à Schaffhouse, la radio X à Bâle ainsi que la radio Dreifach à Lucerne.

Dans ces régions précisément il y a des comités référendaires actifs. Il sera possible de suivre des manifestations régionales directement à la radio et de les diffuser dans d'autres parties de la Suisse. D'autre part on pourra faire connaître des sujets d'intérêt national dans les différentes régions.

En fait, tous ceux qui tiennent à ce que "l'autre voix dans la politique d'asile" se fasse entendre profiteront du projet Radio asile.ch. Il faut absolument atteindre un public aussi nombreux que possible par le moyen de la radio!

Pour que Radio asile.ch puisse démarrer le 1<sup>er</sup> février et rester opérationnelle pendant six mois, un peu d'argent est

encore nécessaire. Avec un modeste budget global de CHF 9'000.- pour les honoraires forfaitaires, le matériel et les frais de voyage, il sera possible d'être présent à la radio dans six régions de la Suisse. CHF 1'900.- sont déjà disponibles. Cependant nous cherchons encore au moins 30 donatrices et donateurs qui se déclarent prêts à soutenir le projet avec CHF 50.- par mois ou avec CHF 300.- en une fois. Même des sommes plus petites sont les bienvenues!

Il va de soi que nous tiendrons tous les donateurs au courant sur les émissions de Radio asile.ch et d'autres activités.

Radio asile.ch est aussi un pas dans la direction suggérée lors de la retraite de la CAS du 7/8 novembre 1998 dans les discussions "Comment se servir des médias pour une nouvelle politique d'asile". La Coordination asile suisse a déjà joué un rôle de premier plan dans les deux référendums; en participant activement aux émissions de Radio asile.ch, en initiant des manifestations dans les régions et en prenant la parole chaque fois que l'occasion se présente, elle réussira peut-être plusieurs choses en même temps: Expliquer nos conceptions politiques et rappeler certaines réalités, nous faire connaître par un public plus large et - ce qui est essentiel - toucher de nouveaux milieux et recruter des activistes pour la cause des réfugiés et de l'asile.

Dans ce sens Radio asile.ch constitue une expérience aussi pour la CAS, une aventure qui vaut certainement la peine.

*Brigitte Mauerhofer*

## RABE-INTERNATIONAL

RaBe International - Warum RaBe gerade für fremdsprachige ZeitgenossInnen die ideale Welle ist

Was zur Zeit noch ein Minderheitenradio ist, ist für fremdsprachige „Berner“ ein echtes Populärradio. Es ist leicht nachzuvollziehen, was es gerade für die Menschen von weit her bedeutet, Medien nach eigener Kultur und Sprache produzieren und konsumieren zu können.

RaBe bietet diese Plattform. Sendungen und Musik in albanischer, arabischer, kurdischer, spanischer, portugiesischer, tamilischer, türkischer, italienischer, serbischer, serbokroatischer, bosnischer, französischer, englischer und deutscher Sprache. AM. Auf 91,1Mhz.

### RADIO RABE NË GJUHËN SHQIP

Që nga 2 Marsi i vitit 1996 dëgjohet edhe zëri i shqipes në valët 91.1 megahertz, të Radio RaBe-së.

Emisioni mban emrin: Lajme, aktualitete dhe muzikë (Lam'ë). Në fillim, ky emision transmetohej çdo të shtune prej orës 15.00-16.00. Me kalimin e kohës emisioni ka ndërruar vendin në program. Ka dy vite që ky emision transmetohet rregullisht çdo të mërkure prej orës 19.00-20.00.

Pas suksesit i pari të këtij emisioni, redaksia e programeve në gjuhën shqipe ka kontaktuar mësimdhënësit shqipëtar, të cilët t'kërkoi të bashkëpunonin me të, që me nxënësit e tyre të krijojnë një program për fëmijë.

Në ndërkoh kemi arritur që çdo javë, të transmetojmë 4 orë program në gjuhën shqipe. Kjo është me rëndësi kur të merret parasysh situata e vështirë në vendërlindje, dhe mungesa e emisioneve informative në gjuhën shqipe në Bern dhe rrethinë.

E gjithë puna është na baza vullnetare. Puna në redaksi nuk paguhet, përkundrazi, çdo redaktor duhet të anëtarsohet në shoqatën Radio RaBe dhe të jap kontributin e tij. Muzikën dhe shpenzimet për telefonate, material inçizimi, CD, kaseta etj. paguhet nga redaksia. Situata financiare e Radio RaBe-së është vështërsuar edhe më shumë. Për ti dal në krye kësaj situatë asambleja e shoqatës ka vendosur, të kërkojë dëmshpërblim nga redaksitë. Emisionet kushtojnë, tash e tutje, 40 franga ose kundërvlera në punë vullnetare. Për ti financuar të dy emisionet na duhen përafërsisht 3000 franga. Një pjesë të kësaj shume e paguajmë nëpërmjet punës që bëjm, e pjesën tjetër paguajmë nga xhepi ynë. Andaj ju lutemi edhe juve të jepni kontributin tuaj. Cdo frangë na ndihmon. Tel. 031/333'50'05.

#### Emisionet transmetohen:

Lamë: çdo të mërkure prej orës 19.00-20.00, çdo të dytën javë prej orës 19.00-21.00.

Emisioni për fëmijë në gjuhën shqipe çdo të shtune prej orës 15.00-16.00.

## RADIO ASYL.CH

Radio Asyl.ch - Gegen die Aushöhlung des Asylrechts in der Schweiz  
In der Schweiz wird am 13.Juni 99 über das neue, verschärfte Asylgesetz und über dringliche Massnahmen des Bundesrates abgestimmt. Bei solchen Abstimmungen erfährt man viel über die Be-

findlichkeit der Schweiz gegenüber ausländischen Leuten.

Die Auseinandersetzung wird sicher nicht einfach werden. Im Herbst 1999 finden zudem die gesamtschweizerischen Parlamentswahlen statt, Themen wie "kriminelle Asylanten", Asylrechtsmissbrauch oder Ueberfremdung der Schweiz "das Boot ist voll" werden aufgebauscht. Mit riesigen Finanzspritzen von rechtsstehenden Politikern, Organisationen und Einzelpersonen werden Zeitungsinserate, Briefkästen und die dazugehörenden Köpfe und Herzen mit fremdenfeindlichen Parolen vollgestopft.

Für die Abstimmungskampagne haben sich Flüchtlingsorganisationen und weitere Gruppen einiges einfallen lassen. Teil dieser hoffentlich vielfältigen und wirkungsvollen Kampagne ist das Projekt "Radio Asyl.ch", das von Radio RaBe in Bern koordiniert wird. Von Anfang März bis zur Abstimmung im Juni 1999 werden wöchentlich bei den sechs unabhängigen Radios der Schweiz Spezialsendungen unter der Bezeichnung "Radio Asyl.ch" ausgestrahlt.

Vorgesehen sind Beiträge mit Stimmen von betroffenen Flüchtlingen und einer ganzen Reihe von Persönlichkeiten. Eingeladen werden auch engagierte Leute der verschiedenen Hilfswerke und Flüchtlingsorganisationen. Weiter geplant sind Interviews mit Vertretern der zuständigen Bundesämtern und Hintergrundberichte, in denen das verschärfte Asylgesetz genaustens unter die Lupe genommen wird. Seit dem 1.März werden diese Sendungen produziert und bei den verschiedenen Freien Radios der Deutschschweiz ausgestrahlt. Die Homepage [www.asyl.ch](http://www.asyl.ch) informiert über die Ausstrahlungsdaten und den Inhalt der Sendungen. Es können auch bereits Hörproben und Jingles über Real Audio abgerufen werden.

உங்கள் மொழியில் வாடொலியில் எவ்வாறு ஒலிபரப்பில் செய்யலாம், அதுபற்றித் தகவல்களை எழுதுங்கள்.

Për informata se si mund të krijosh program në gjuhën tënde, drejtohu:

Para saber como fazer programas de Radio na tua língua, diriga-te ao seguinte endereço:

To find out how you can produce programmes in your language, write to:

Für Infos, wie Du Radio in deiner eigenen Sprache machen kannst, wende Dich an:

Kendi dilinde Radyo'da yayın yapmak istersen, aşağıdaki adresten bilgi alabilirsin:

Per sapere come fare programmi radio nella tua lingua, rivolgiti a:

Za informacije, kako praviti radio emisije na vlastitom jeziku, obrati se na:

Para saber como haces programas de radio en tu lengua, dirigete a:

Pour savoir comment tu peux faire des émissions de radio dans ta langue, adresse-toi à:

لمعرفة كيف تستطيعون البث بالراديو بلغتكم اكتبوا إلى :



රාඩියෝ රාබී  
Corbeau  
Cuervo  
Corvo  
Korbi  
Karga  
Raven  
Gavran  
راديو رابي



**ASILE.CH**

COMITÉ CONTRE LE  
DÉMANTÈLEMENT  
DU DROIT D'ASILE

SECRETARIAT  
R O M A N D :  
CASE POSTALE 183  
1211 GENÈVE 8  
TEL. 022/707 07 40  
FAX 022/707 07 01  
asile@poridcom.ch  
<http://www.asile.ch>

## Documents vidéos disponibles

(s'adresser au secrétariat romand)

### 1. Asile (Alvaro BIZZARRI - 7,30 minutes)

Piquant, ironique et surprenant, ce court film se présente sous la forme de trois saynètes tournée à l'intérieur d'une « douane » (bureau protégé par une barrière rouge, décoré par des affiches de promotion touristiques - bienvenue en Suisse). Les fonctionnaires reçoivent trois requérants d'asile, dont la situation est à chaque fois différente : le premier est refoulé parce qu'il n'a pas de papiers, le deuxième parce que ses documents de voyages sont des faux, et le troisième parce qu'il possède de vrais documents, ce qui prouve bien qu'il n'était pas persécuté dans son pays...

Une introduction ironique et décapante pour éveiller l'attention du public sur les côtés arbitraires de la procédure d'asile. Donne l'occasion d'enchaîner sur la nouvelle loi (« ça n'est pas tout à fait comme cela dans la réalité, mais ce n'est pas si différent ») en montrant que, par bien des côtés, on cherche à « piéger » les réfugiés et à les rejeter pour des motifs formels, sans vraiment se donner la peine de différencier les cas graves des demandes infondées.

### 2. La nuit du veilleur (Dinu MUSALE, 47 minutes)

Documentaire tourné à l'intérieur d'un centre de requérants d'asile (en Suisse) qui confronte le discours des RA eux-mêmes avec celui de trois veilleurs de nuit, « tombés » dans ce centre sans autre forme de préparation ou de formation. La confrontation de ces deux visions de la réalité permet au spectateur d'adopter une position critique face aux préjugés et autres idées reçues sur la personnalité des RA.

Ce film, n'est pas relié à la problématique de la nouvelle loi sur l'asile, mais il permet de lancer une discussion plus large sur la perception que le « citoyen moyen » peut avoir des requérants d'asile (cf. dépliant vert de Vivre-Ensemble), des motifs pour lesquels ils arrivent en Suisse et de leur vie quotidienne dans des centres de logement. Il peut aider à briser certaines peurs infondées que nous pourrions tous avoir face à ce que nous ne connaissons pas. On peut à partir de là, déboucher sur

la nouvelle loi en posant la question : faut-il vraiment durcir encore la loi sur l'asile quand on voit les difficultés auxquels les requérants se heurtent déjà aujourd'hui.

### **3. Le mouton noir (Alexandra RIHS et Yves PERROT, 54 minutes)**

Documentaire centré sur la procédure d'asile, qui explique les différentes étapes du parcours des RA en Suisse. Comprend notamment de nombreuses interviews de personnes qui gravitent autour de ce système (des représentants officiels aux requérants d'asile, en passant par les membres des oeuvres d'entraide) : Plutôt neutre et didactique. Une description utile pour les néophytes (avec quelques légers anachronismes). Tourné à Genève.

Ce film a le mérite de clarifier une situation qui paraît souvent confuse pour celui qui ne la côtoie pas quotidiennement. Sans parti pris, il permet d'enchaîner en douceur par une description ce qui va changer avec la nouvelle loi : toujours plus de refus d'entrer en matière avec droit de recours limité à 24h ; toujours plus de difficultés pour les requérants avec les nouvelles restrictions de procédure ; toujours moins de réfugiés bénéficiant de l'asile.

**Genève, le 15 février 1999 / OS-Yeb**

COLLECTION DES TRAJETS

# **C R I S D'ESPOIR**

**p o è m e s  
illustrés pour  
la défense du  
droit d'asile**



Une quarantaine de «Cris d'espoir» écrits par des femmes et des hommes, confrontés à des tragédies humaines souvent indicibles, à des ruptures douloureuses avec un pays, une culture, une famille, la leur.

Confrontés aussi à la dure expérience de l'exil, de la solitude, de l'incertitude, de la difficulté à imaginer un quelconque projet de vie, si petit soit-il.

Plus de la moitié des illustrations sont extraites de «Patria negra y roja» de José Venturelli, le grand peintre chilien, que la Suisse s'est honorée d'accueillir pendant de longues années d'exil et de solidarité militante et que l'éditeur Roland Audéoud a mises gracieusement à disposition.

Les autres illustrations ont été réalisées par de nombreuses personnes de tout âge qui ont souhaité exprimer leur émotion à la lecture de ces poèmes, et leur solidarité envers celles et ceux qui les ont écrits.

La préface est de Madame Yvette Jaggi, présidente de la LICRA – Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme – section vaudoise, dont le combat exemplaire et permanent pour la défense des droits humains, la justice et la dignité et contre toute discrimination et intolérance, est un exemple et une référence éthique pour toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ce même combat.

Le Comité genevois contre le démantèlement du droit d'asile a souhaité, au travers de cette publication, donner un espace de parole à des personnes qui, un jour, ont demandé l'asile parce que leur vie était menacée.

Le produit de la vente de ce recueil est un soutien à la campagne contre le démantèlement du droit d'asile en Suisse.

Présentation du livre « Cris d'espoir », et vernissage des illustrations, avec expo-photos de Simone Oppliger  
28 avril 99, de 18h à 20h, Plaine-Lune, 14b av. du Mail, Genève

### paroles d'exilés...

*«Mais aujourd'hui, il n'y a pas de rossignol».*

*Comment exprimer plus simplement l'immense tristesse qui habite les tréfonds de celles et de ceux qui sont entrés en solitude ? Pas même l'oiseau chanteur pour les accompagner dans l'exil, dans ce dur voyage hors du pays des parents, de l'enfance, des écoles, du travail, des amis, de la maison, des voisins.*

*Privés de leurs racines, éloignés de leurs lieux de vie, beaucoup se renferment, ne partageant plus leurs propres problèmes qu'avec eux-mêmes; ils semblent avoir perdu la parole, pour un temps souvent prolongé par les difficultés de leur nouvelle vie. Mais certains éprouvent le besoin d'écrire, et de le faire sous la forme la plus universelle en même temps que la plus difficile à traduire : la poésie.*

*Mise en vers, la souffrance ne se fait pas plus légère mais prend une dimension esthétique. On n'ose à peine parler de beauté, et pourtant elle est indéniable, tant dans la mise en forme elle-même que par la sincérité des sentiments, la véracité des élans du cœur, l'universalité des mouvements de l'âme ainsi exprimés.*

### ...écrits de solidarité

*De tous les poèmes inspirés par la douleur – et par un insubmersible espoir, beaucoup se perdent, faute de publication. C'est pour sauvegarder une modeste partie de cette richesse universelle que le Comité référendaire contre le démantèlement du droit d'asile a décidé d'éditer les trente-huit poèmes que présente cette brochure. Ecrits dans les langues des pays de provenance de requérants venus en Suisse, traduits en français pour nous devenir accessibles, ils nous émeuvent par leur authenticité et leur beauté.*

*Les poètes venus du monde s'expriment avec des mots que nous pouvons toutes et tous comprendre; ils en disent autant que de graves manuels de sociologie; et surtout ils rappellent l'urgente solidarité dont nous aimerions savoir faire la plus constante des preuves militantes.*

Yvette Jaggi, présidente de la  
LICRA, section vaudoise



**ASILE.CH**

**COMITÉ CONTRE LE  
DÉMANTÈLEMENT  
DU DROIT D'ASILE**

CASE POSTALE 163  
1211 GENÈVE 8  
TÉL. 022/807 07 40  
FAX 022/807 07 01

asile@worldcom.ch  
http://www.asile.ch  
CCP: 30-495459-3

## Service de presse

Notre service de presse est intégré dès sa rédaction sur notre site Internet ([www.asile.ch](http://www.asile.ch)), d'où il peut être facilement téléchargé et imprimé. Un courrier électronique est immédiatement envoyé à l'adresse des rédactions nationales des quotidiens romands, ainsi qu'aux journalistes qui nous en font la demande pour leur signaler chaque nouvelle édition. Ce premier numéro est également distribué sur papier à l'occasion de la conférence de presse du 15 avril 1999. Prière de nous signaler vos coordonnées pour être informés de nos prochaines livraisons.

### Asile.ch

---

### Talon à renvoyer à Asile.ch, case 163, 1211 Genève 8

\_\_ Prière de m'informer en priorité de la sortie de votre service de presse sur Internet à l'adresse électronique : \_\_\_\_\_

A défaut d'adresse électronique, j'aimerais recevoir un tirage papier de votre service de presse :

\_\_ par fax au numéro: \_\_\_\_\_

\_\_ par courrier postal à l'adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom, prénom: \_\_\_\_\_

Organe de presse: \_\_\_\_\_

Lieu, date: \_\_\_\_\_ signature: \_\_\_\_\_



**ASILE.CH**

**COMITÉ CONTRE LE  
DÉMANTÈLEMENT  
DU DROIT D'ASILE**

CASE POSTALE 163

1211 GENÈVE 8

TÉL. 022/807 07 40

FAX 022/807 07 01

asile@worldcom.ch

<http://www.asile.ch>

CCP: 30-495459-3

Service de presse no 1 - 15 avril 1999

## L'asile, un droit à défendre

*"Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays."*

(Déclaration universelle des droits de l'homme, article. 14)

Le 13 juin prochain nous serons appelés à nous prononcer sur un arrêté fédéral urgent ainsi que sur une nouvelle loi sur l'asile. Nous vous demandons de rejeter ces deux textes qui consacrent une politique de refus et d'intolérance, indigne de notre pays. Restons fidèles à l'image que la Suisse entend donner d'elle-même, celle d'un pays juste et respectueux d'autrui, fier de sa tradition humanitaire. **Cette votation doit être pour nous l'occasion d'affirmer notre attachement aux droits de la personne humaine.**

Depuis l'adoption de la loi sur l'asile en 1979, inspirée des principes énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, des révisions successives sont venues peu à peu l'éloigner de son esprit. Conçue à l'origine pour offrir un refuge stable aux femmes et aux hommes persécutés, cette loi est devenue une arme redoutable contre les réfugiés. Pourtant, l'exil n'est pas un choix, c'est avant tout un déchirement, une solution ultime. Les requérants d'asile qui viennent chercher refuge dans notre pays fuient des situations de guerre, des persécutions. En centrant leurs discours exclusivement sur les "abus", les autorités attisent et légitiment les sentiments xénophobes, pour mieux justifier une politique inacceptable d'exclusion. La législation qui nous est proposée l'illustre trop clairement. **Accepter cette révision du droit d'asile, c'est aussi implicitement accepter que la peur de l'autre et la démagogie puisse dicter sa conduite à notre pays.**

Les autorités fédérales ont recouru au droit d'urgence, comme pour mieux préserver la population suisse d'un danger imminent... d'envahissement ? Ces dispositions portent avant tout atteinte au statut de réfugié en s'attaquant aux plus menacés. Or, si les demandes d'asile ont sensiblement augmenté ces derniers mois, en raison de la guerre en Kosove, les décisions d'octroi de l'asile ont parallèlement diminué. Avec notre législation actuelle, seule une infime partie ( 9 % ) des requérants accède au statut de réfugié. Les autres, ceux qui ne répondent pas aux critères requis, sont refoulés. Actuellement les réfugiés statutaires autorisés à rester en Suisse représentent moins de 0,3% de la population de notre pays. Rien ne vient donc justifier une nouvelle législation qui exclut, entre autres, les requérants sans papier et instaure un véritable droit d'exception. Les requérants se verront supprimer les garanties élémentaires d'une procédure équitable, valables pour tout citoyen. Méfions-nous de ce mécanisme pervers qui pourrait toucher demain d'autres catégories de la population.

**Les textes sur lesquels nous nous prononcerons le 13 juin détournent de sa raison d'être le droit d'asile qui n'est plus conçu pour offrir une protection aux personnes persécutées mais pour se débarrasser d'un maximum d'entre elles. N'acceptons pas que des victimes soient remises aux mains même de leurs bourreaux. Ne cédon pas à une politique de repli, à une Suisse sans âme ni projet de société qui désigne à l'emporte-pièce des boucs émissaires lorsque des tensions sociales viennent perturber sa quiétude. Défendons notre attachement à la justice, à la solidarité avec tous les exclus, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Disons donc 2 X NON le 13 juin.**

## Protection provisoire : suspension du droit à l'asile

La nouvelle loi sur l'asile prévoit que les personnes venant de pays en guerre seront exclues de la procédure d'asile et cantonnées dans un statut précaire si le Conseil fédéral décide de les admettre provisoirement comme " personnes protégées ". C'est une immense régression par rapport à l'actuelle " admission provisoire collective ". Ne pouvant plus obtenir l'asile, les victimes de tortures et de viols seront en effet arbitrairement privées des mesures de soutien et d'intégration qui caractérisent le statut de réfugié (asile) prévu par la Convention de Genève de 1951.

En pratique, l'art. 69 al. 3 précise que " la procédure d'examen d'une éventuelle demande en reconnaissance de la qualité de réfugié est suspendue " lorsque la protection provisoire est accordée. Seuls les cas d'asile " manifestes " au moment des formalités d'enregistrement pourraient y échapper. Mais il n'y a aucun recours possible sur ce point, et il est rarissime qu'un cas soit considéré dès le départ comme évident.

### L'asile est nécessaire aux persécutés

Prenons l'exemple des réfugiés bosniaques. Mis à part les bénéficiaires de certaines actions spéciales du HCR et du CICR, qui ont obtenu l'asile dès leur arrivée, ils étaient tous couverts par l'admission provisoire collective décidée par le Conseil fédéral. . Ceux qui le voulaient pouvaient cependant poursuivre la procédure, et environ 5'000 ont obtenu l'asile après avoir démontré qu'ils avaient été victimes des persécutions les plus graves. Avec la nouvelle loi, l'examen de leur cas aurait été suspendu. Or l'asile est nécessaire à ces persécutés, qui ont besoin de reconstruire leur vie loin des horreurs subies, en bénéficiant d'un statut durable favorisant leur intégration. Le statut provisoire, qui est pratiquement identique à celui des requérants, se limite en effet à un strict minimum et il ne permet par exemple pas d'entreprendre un traitement psycho-social adéquat.

Suspendre la procédure pour empêcher ces réfugiés d'obtenir l'asile est donc extrêmement grave. D'autant plus que l'exemple de la Bosnie montre bien qu'il y a de nombreux réfugiés au sens de la loi (art. 3) et de la Convention parmi les personnes qui fuient un pays en guerre. Les conflits armés favorisent en effet les pires violations des droits de l'homme.

### Après 5 ans les preuves auront disparu

La nouvelle loi ne permet la reprise de la procédure qu'après cinq ans de précarité, ou lorsque le Conseil fédéral mettra fin à la protection provisoire. Mais dans ce cas, les personnes concernées ne seront pas auditionnées. Elles devront s'exprimer par écrit, dans une des trois langues nationales, et faire valoir des motifs qui soient toujours actuels après la fin de la guerre ! Avec les années, les souvenirs seront flous et les moyens de preuve auront disparu, et si l'Office fédéral des réfugiés (ODR) n'est pas convaincu, il pourra prendre une décision de non-entrée en matière.

Cette suspension de la procédure représente un véritable piège pour les personnes les plus gravement touchées, celles-là même qu'on qualifie parfois de " vrais réfugiés ". Rien ne peut justifier de vouloir ainsi priver de l'asile les personnes qui en ont le plus besoin.

## Une procédure d'exception pour piéger les requérants

Dans un Etat de droit comme la Suisse, certaines règles générales ont été définies pour assurer l'équité de toutes les procédures administratives. Lorsque la vie ou la mort d'une personne est en jeu, comme dans le domaine de l'asile, ces garde-fou sont essentiels pour éviter des erreurs. Pourtant, la révision de l'asile n'hésite pas à supprimer toute une série de garanties de procédure. En fin de compte, elle transforme la loi sur l'asile en une véritable législation d'exception destinée à empêcher les réfugiés de faire valoir leurs droits.

- La nouvelle loi abolit les **féries judiciaires**, c'est à dire qu'elle supprime le report des délais de procédure durant les vacances officielles. Lorsque leur délai de recours tombera à Noël, à Pâques ou en plein été, les requérants d'asile - auxquels la Suisse n'accorde pas un défenseur d'office - ne parviendront sans doute pas, dans ces périodes creuses, à trouver l'aide d'un conseiller juridique. A défaut, ils devront rédiger leur recours tous seuls... dans une de nos langues officielles ! Autant dire qu'ils se lanceront dans une mission impossible. Dans tous les domaines on admet le report des délais pendant les fêtes. Comment ose-t-on le supprimer pour les réfugiés, eux qui ont déjà toutes les peines à s'expliquer et à comprendre ce qui leur arrive ?
- La garantie de recevoir une décision dans la **langue officielle** comprise par le requérant ou par le mandataire qui le défend est supprimée et remplacée par une règle qui avantage l'administration. Que fera un Algérien francophone et son mandataire romand devant une décision rendue en allemand dont les détails seront mal compris ?
- En cas de demande d'asile à l'aéroport, la règle qui impose la **notification des décisions** au mandataire (si le requérant a pu en trouver un pour l'assister) est également annulée. Le réfugié arrivé par avion, qui est retenu dans la zone de transit, recevra lui-même directement la décision, et celui qui devrait le défendre sera informé avec retard. Face à une décision de renvoi immédiat, il faut pourtant recourir dans les 24 heures. Peut-on encore parler de droit de recours dans ces conditions ?

Ces restrictions s'ajoutent à d'autres, qui ont déjà beaucoup réduit les possibilités de recours qui existent habituellement. Très clairement, on veut faire du droit d'asile un piège dans lequel les réfugiés ne pourront pas se défendre. La généralisation des procédures de non-entrée en matière, qui ne laissent qu'un délai de 24 heures pour bloquer l'exécution du renvoi (voir ci-contre), alors que le délai ordinaire de recours est de 30 jours en est un autre exemple. C'est un véritable déni de justice, qui doit être combattu avec force.

### **Renvoi immédiat : 24 heures pour recourir**

Pour les décisions de non-entrée en matière, les renvois vers un pays tiers et les renvois depuis l'aéroport, la loi prévoit une clause de renvoi immédiat. En pratique, cela signifie que l'effet suspensif, qui gèle normalement la décision pendant le délai ordinaire de recours (30 jours) et l'examen de ce dernier s'il a été déposé, est supprimé. Dans un tel cas, l'art. 112 laisse seulement 24 heures pour saisir la Commission de recours d'une demande de restitution de l'effet suspensif. Passé ce délai, la police peut effectuer le renvoi. Imaginez que vous soyez pris dans un accident de voiture à l'étranger, qu'on vous remette une décision que vous ne comprenez pas, et qu'on vous dise dans un mauvais anglais « Appeal, 24 hours ». Que feriez-vous ?

## Non entrée en matière : sur le modèle de l'UDC

Parallèlement à la révision de la loi sur l'asile, un arrêté urgent a été adopté le 26 juin 1998 pour faire entrer immédiatement en vigueur de nouvelles clauses de non-entrée en matière, visant notamment les réfugiés sans papiers ou entrés illégalement en Suisse. Ces dispositions, qui conduisent au renvoi immédiat, sont directement inspirées de l'initiative "contre l'immigration clandestine" de l'Union démocratique du centre (UDC). En décembre 1996, le peuple avait pourtant rejeté cette initiative. Que devons-nous penser de cette dérive des politiciens centristes qui finissent par reprendre à leur compte une politique d'asile dictée par l'extrême droite populiste ?

Dans les cas de non-entrée en matière, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) n'examine que superficiellement les demandes d'asile, afin de renvoyer les requérants alors qu'ils sont encore retenus au centre d'enregistrement. Le délai de recours n'est plus que de 24 heures.

### Pas d'asile sans papiers d'identité ?

Exiger que les réfugiés aient des papiers d'identité n'a pas de sens. Sans compter les pays qui ne délivrent plus de papiers d'identité (comme par exemple l'Afghanistan et la Somalie), il n'est pas évident qu'une personne fuyant précipitamment une situation de guerre ou de persécution se munisse de papiers d'identité. Les autorités du pays de provenance peuvent avoir confisqué ces documents (comme pour les Kosovars) ou un bombardement peut les avoir détruits. Il est par ailleurs extrêmement dangereux pour une personne recherchée de voyager sous sa propre identité. D'ailleurs, **la majorité des réfugiés ayant obtenu l'asile ces dernières années ne possédaient pas de papiers d'identité à leur arrivée.** Avec la nouvelle loi, combien d'entre eux auraient fait l'objet d'une non-entrée en matière et auraient été renvoyés dans un pays où ils risquaient leur vie ?

### Pas d'asile sans entrée légale ?

Les requérants arrivés illégalement en Suisse et interceptés par la police avant d'être arrivés au centre d'enregistrement seront aussi visés par une non-entrée en matière, sous prétexte que leur demande est "tardive". Or l'expérience montre que l'entrée "légale", c'est-à-dire par un poste frontière, conduit presque inmanquablement à un refoulement. Un réfugié ne pourra en outre jamais prouver qu'il vient d'entrer en Suisse et que sa demande n'est pas tardive. Cette disposition ne fait par ailleurs aucune différence entre l'arrestation d'un criminel et le contrôle fortuit d'un clandestin. Les "abus" ne sont donc qu'un prétexte.

Pour les "sans papiers" comme pour les "illégaux", il est certes prévu d'entrer tout de même en matière s'il existe des "indices de persécution". L'appréciation de ceux-ci est entièrement confiée au seul fonctionnaire de l'ODR. Toute cette procédure se déroulera en quelques jours, alors que les personnes traumatisées ont besoin de temps pour s'expliquer. Il leur sera par ailleurs impossible de recourir en 24 heures contre une décision de renvoi (voir encadré). **De telles clauses exposent dangereusement le droit d'asile à la subjectivité et l'arbitraire. Elles constituent de fausses garanties !**